



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 5205

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation critique dans laquelle se trouve l'enseignement de la spécialité de médecine générale. En raison d'attentes de postes, de départs à la retraite, les médecins enseignants exercent dans des conditions de plus en plus difficiles. Malgré la création d'une filière universitaire consacrée à la médecine générale, les étudiants continuent à se détourner de cette discipline, vu les conditions d'encadrement et de formation qui lui sont faites. Néanmoins les besoins de médecins généralistes se font sentir sur l'ensemble du territoire français. Il lui demande de lui indiquer les mesures incitatives qu'elle entend prendre afin de motiver les étudiants à s'orienter vers la médecine générale.

Texte de la réponse

L'accès de tous les Français sur l'ensemble du territoire à des soins de qualité est une priorité pour le Gouvernement. A travers « le pacte territoire-santé », présenté le 13 décembre 2012 par la ministre des affaires sociales et de la santé, douze engagements ont été pris, qui seront, pour l'essentiel, mis en oeuvre au cours de l'année, et qui constituent un plan global et cohérent pour garantir un accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Ce pacte a pour ambition de lever une série d'obstacles à une meilleure répartition de l'offre de soins. Il est articulé autour de trois grandes priorités : changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins, transformer les conditions d'exercice et investir dans les territoires isolés. Sur le premier volet de priorités, les engagements visent à mieux faire connaître et apprécier l'exercice en cabinet avant l'internat en poursuivant la généralisation du stage de deuxième cycle de médecine générale, en revoyant notamment l'encadrement réglementaire des stages dans les centres de santé, et en accélérant la recherche des maîtres de stage. Il est également convenu de faciliter l'installation par un meilleur accompagnement (mise en place d'un référent au sein de chaque ARS) et d'une sécurisation financière (création des postes de praticiens territoriaux de médecine générale). Le second volet a pour ambition d'améliorer les services rendus aux patients, de prendre en compte les attentes des jeunes médecins en termes de conditions de travail et de s'appuyer sur le développement de la télémédecine ou encore les transferts de compétence pour transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé. Enfin, la situation de certains territoires exige des mesures immédiates, qui font l'objet du troisième volet de priorités. Le ministère des affaires sociales et de la santé s'assurera que les priorités du pacte seront mises en oeuvre et que l'implication des acteurs sera bien au rendez-vous.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5205

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5171

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8996